

LES RISQUES MAJEURS



Fascicule édité par
La mairie de LA COUCOURDE (Drôme)
Mars 2010

A CONSERVER

DOCUMENT D'INFORMATIONS COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Sommaire

	Page
Le mot du Maire	3
Qu'est que le risque majeur	4
Le risque d'INONDATION	8
Le risque MOUVEMENT DE TERRAIN	9
Le risque SEISME	10
Le risque Transport de MATIERES DANGEREUSES	11
Le risque NUCLEAIRE	13
Le risque RUPTURE DE BARRAGE	14
Carte des RISQUES sur la commune de LA COUCOURDE	15

LA COUCOURDE

DROME

26740

☎ : 04.75.90.23.23

📠 : 04.75.90.23.20

LE MOT DU MAIRE

Confrontés à des risques de toute nature, les habitants de nos communes expriment de plus en plus le souci d'une protection efficace par les pouvoirs publics.

A cet égard, un ensemble d'actions sont menées dans notre commune pour faire face en l'occurrence aux catastrophes naturelles ou technologiques :

- **la prévention**, qui découle de la connaissance des risques,
- **la protection**, qui définit les responsabilités et l'organisation opérationnelle des secours,
- **l'information** de la population, obligation légale qui permet d'apporter à tous les citoyens de notre commune la connaissance des risques ainsi que les consignes de sécurité à appliquer en cas de menace.

Ce nouveau Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (**D.I.C.R.I.M**), réactualisé en fonction des événements et de la réglementation, contient ces informations.

Ce document se veut également un outil à votre disposition, qui répond ainsi au droit à votre information et à votre légitimité d'exigence en termes de sécurité.

Vous pouvez également retrouver l'ensemble des informations contenues dans ce document sur notre site internet : www.lacoucourde-mairie.com

L'information de la population, ainsi que l'affichage réglementaire, sont nécessaires pour développer une campagne préventive destinée aux concitoyens de notre commune.

Afin que les pouvoirs publics puissent protéger efficacement les populations, une bonne politique de prévention et d'information est absolument indispensable dans le domaine des risques majeurs comme d'ailleurs dans beaucoup d'autres domaines.

Le Maire de La Coucourde

Jean Luc ZANON

QU'EST-CE QUE LE RISQUE MAJEUR

Les différents types de risques auxquels chacun de nous peut être exposé en permanence sont regroupés en 4 grandes familles :

- les risques naturels : inondations dans le Gard de 1988 ou de 2002, séismes du Pakistan en 2004 et de la Turquie en 1998 ;

Ils regroupent les avalanches, les feux de forêt, les inondations, les mouvements de terrain, les cyclones, les tempêtes, les séismes et les éruptions volcaniques.

- les risques technologiques : Tchernobyl, Bhopal ou explosion d'AZF à Toulouse ;
- Ils regroupent les risques industriels, nucléaire, de rupture de barrage, ainsi que les risques liés au transport de matières dangereuses.

- les risques liés aux conflits : attentats du 11 septembre 2001 à New York ;
- les risques courants (accidents domestiques, accidents de voiture...).

Dans le département de la Drôme, tous les risques majeurs sont potentiellement présents à l'exception des risques volcanique et cyclonique.

Les risques sont de faible occurrence mais correspondent à des aléas sérieux et à fortes conséquences.

Parmi les risques naturels, ce sont les inondations qui apparaissent comme l'aléa prépondérant pour le département.

Les bassins de risques industriels et nucléaires recouvrent les zones de fortes densités de population.

Loi du 22 juillet 1987, article 21 (extrait)

« Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles »

LES RISQUES MAJEURS

LE RISQUE INONDATION

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

LE RISQUE SEISME

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

LE RISQUE NUCLEAIRE

LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

OÙ S'INFORMER

Pour tout type de risques majeurs

par la radio:

France Inter:	99.8 Mhz
France Bleue Drôme	98.4 Mhz
Ardèche:	

à la mairie:

standard:	04 75 90 23 23
-----------	----------------

à la préfecture:

standard:	04 75 79 28 00
S.I.D.P.C.:	04 75 79 29 61

à la Direction Départementale de l'Équipement: (DDE)

standard:	04 75 79 75 79
-----------	----------------

à la Direction Départementale d'Incendie et Secours:

standard:	04 75 82 72 00
-----------	----------------

Pour les risques nucléaires

en plus de la mairie, de la préfecture, et au Service Départemental d'incendie et secours (ci-dessus):

à la Direction Régionale de l'Industrie Recherche et de l'Environnement:

standard: 04 75 79 28 00

à la D.D.A.S.S:

standard: 04 75 79 70 00

au centre de Production Nucléaire de Cruas-Meysse :

standard: 04 75 49 30 00

information: 04 75 49 30 46

Pour le risque de mouvement de terrain

en plus de la mairie, de la préfecture, de la D.D.E. et au Service Départemental d'incendie et secours (ci-dessus):

à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la forêt:

standard: 04 75 82 50 50

Pour le risque de séisme

en plus de la mairie, de la préfecture, de la D.D.E. et au Service Départemental d'incendie et secours (ci-dessus):

***au Centre Scientifique et Technique du Bâtiment:
4, avenue du Recteur Pointcaré - 75782 PARIS cedex 16***

standard: 04 40 50 28 28

Pour le risque rupture de barrage

en plus de la mairie, de la préfecture, et au Service Départemental d'incendie et secours (ci-dessus):

à la Direction Régionale de l'industrie Recherche et de l'Environnement:

standard: 04 75 79 28 00

à la D.D.A.S.S:

standard: 04 75 79 70 00

au centre de Production Nucléaire de Cruas-Meysse:

standard: 04 75 49 30 00

information: 04 75 49 30 46



Le signal d'alerte

- **Début d'alerte :**

La sirène diffuse un signal modulé (montant et descendant) de trois séquences d'une minute séparé par un silence de 5 secondes.

- **Fin d'alerte :**

Lorsque le danger est écarté, la sirène diffuse un signal sonore continu de trente secondes.

Ces signaux peuvent s'appliquer à tous les risques faisant l'objet d'une alerte urgente : nuage toxique ou radioactif, attaque aérienne... Se porter rapidement à l'écoute de la radio.

Exception : la rupture de barrage (corne de brume)

LE RISQUE INONDATION

Sur la commune de la Coucourde, l'inondation est engendrée par les débordements du Rhône, du Leyne, un de ses affluents, et de nombreux petits ruisseaux qui parcourent la commune.

Pour le Rhône, la montée des eaux est lente: la commune est protégée par des digues qui limitent l'inondation des terrains et des maisons voisines du fleuve.

Pour le Leyne, la montée des eaux peut être rapide, et le temps d'inondation peut être court (quelques heures à quelques jours). Il s'agit d' un phénomène de crue torrentielle influencé par des événements pluvieux importants.

Les petits ruisseaux connaissent des débordements immédiats au moment des forts événements pluvieux. Les inondations sont susceptibles de faire courir des risques aux personnes et d'entraîner des conséquences économiques dommageables.

Dans les zones à risque, on ne trouve pas d'établissement recevant du Public, cependant il y a quelques points sensibles comme des habitations et la R.N.7.

Les très fortes pluies de 1988, 1993 et 1999 et 2008, ont entraîné pour la commune l'état de catastrophe naturelle.

Que doivent faire les habitants d'une zone à risques ?

Avant	- <u>s' informer</u> sur le risque et sa fréquence
Dès l'alerte	(donnée par sonorisation mobile) - se tenir informé de l'évolution de la situation (<u>radio</u> , <u>mairie</u>); prévoir les gestes essentiels. - fermer portes et fenêtres. - couper le gaz et l'électricité. - commencer à déplacer les objets de valeur et les produits polluants.
Pendant l'inondation	- se tenir informé de la montée des eaux (<u>radio</u> , <u>mairie</u> , minitel 3615 inforhone,...) - déplacer les objets de valeur et les produits polluants. - éviter de rester bloqué (quitter les lieux dès que l'ordre en est donné).
Après	- aérer et désinfecter les pièces. - chauffer dès que possible. - ne rétablir l'électricité que sur l'installation sèche. - s'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie). - faire l'inventaire des dommages.

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Sur la commune de la Coucourde, les mouvements de terrain sont caractérisés par des coulées boueuses et torrentielles. En effet, la commune possède quelques terrains argileux le long des voiries dont la pente favorise le ruissellement lors de forts événements pluvieux.

Le risque mouvement de terrain constitue des événements ponctuels à impact limité, liés à des phénomènes d'inondations ou de fortes pluies, et n'a donc pas fait l'objet d'une représentation cartographique.

Que doivent faire les habitants d'une zone à risque ?

<i>Avant</i>	- <u>s' informer</u> des risques encourus et des consignes de sauvegardes.
<i>Pendant</i>	- fuir latéralement. - gagner au plus vite les hauteurs les plus proches. - ne pas revenir sur ses pas. - ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
<i>Après</i>	- évaluer les dégâts et les dangers. - informer les autorités. - se mettre à la disposition des secours.

LE RISQUE SEISME

L'alerte préventive n'est pas réalisable, il importe de bien connaître les consignes de sécurité et de les respecter. En cas de séisme, les services de secours, qui ressentiront les secousses sismiques en même temps que les populations touchées, procéderont le plus rapidement possible à la mise en œuvre des moyens nécessaires pour leur venir en aide.

Avant	- <u>s'informer</u> sur le risque, sa fréquence et son importance (<u>mairie, préfecture, service d'état</u>). Prendre connaissance des mesures de sauvegarde. - privilégier les constructions parasismiques. - repérer les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité. - fixer les appareils et meubles lourds. - éviter de placer des objets lourds sur des étagères. - repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.
Pendant la première secousse: Rester où l'on est.	- à l'intérieur: se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous un meuble solide; s'éloigner des fenêtres. - à l'extérieur s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiment, pont, poteaux et fils électriques, à défaut s'abriter sous un porche). - en voiture, s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.
Après la première secousse: Évacuer le plus vite possible.	- ne pas téléphoner afin de laisser le réseau disponible pour les services de secours. - couper l'eau, le gaz et l'électricité; ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres et prévenir les autorités. - évacuer le plus rapidement possible les bâtiments: il peut y avoir d'autres secousses (répliques). - ne pas toucher aux câbles tombés à terre. - ne jamais pénétrer dans les maisons endommagées. - emporter les papiers personnels, des vêtements chauds, les médicaments indispensables, ainsi qu'une radio portative. - ne pas prendre l'ascenseur. - s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (marcher au milieu de la chaussée et se tenir informé de l'évolution de la situation en écoutant la radio).

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

La commune de la Coucourde est traversée par d'importants axes routiers et ferroviaires :

- l'autoroute A7 qui traverse la commune du nord au sud ;
- la RN7 longeant la vallée du Rhône et reliant Paris à Menton. Cette route traverse la ville sur toute sa longueur ;
- la RD74 longeant la R.N.7 au Nord de la commune puis bifurque vers Sauzet ;
- l'axe ferroviaire affecté aux transports de voyageurs et de marchandises: la ligne SNCF Marseille - Lyon -Paris.

La commune de la Coucourde est également traversée par une canalisation souterraine, le pipeline de la S.P.M.R (société Pétrolière Méditerranée - Rhône) acheminant des produits pétroliers liquides vers Villette-sur-Vienne.

La commune de la Coucourde est aussi traversée par le Rhône, sur lequel s'effectue le transport de matières dangereuses par péniches. Les péniches peuvent transporter des carburants, des produits chimiques ou du gaz. Dans le département de la Drôme, il existe deux ports fluviaux (Montélimar et Portes-les-Valence) ainsi que de nombreuses écluses.

Le long de ces différents axes de T.M.D. (Transport de Matières Dangereuses), il y a des établissements recevant du Public (mairie, école, camping), et de nombreux points sensibles comme un transformateur E.D.F., des voiries et une station d'épuration. Parmi les accidents de véhicules transportant des matières dangereuses qui ont lieu dans les cinq dernières années, aucun ne s'est produit sur le territoire de la commune. Bien que l'expérience montre que les accidents de T.M.D. peuvent se produire en n'importe quel point d'une voie empruntée par ces transports ou par canalisation, il semble opportun d'appliquer l'information préventive en priorité le long des axes de circulation supportant les grands flux de transport de matières dangereuses et de destiner cette information aux habitants résidants à moins de 200 mètres de ces axes.

Ces axes de transport sont cartographiés sur deux documents :

- la carte des zones à risque, établie par les différents services de l'Etat.
- la carte de la zone devant faire l'objet d'une démarche d'information préventive sur le risque de transport de matières dangereuses, établie en collaboration avec les services de la commune.

Quelles sont les mesures à prendre?

Avant	- Connaître les risques, le signal d'alerte (sirène) et les consignes de confinement. Le signal d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune de 1 minute.
Pendant	Si vous êtes témoin de l'accident : - Donner l'alerte (sapeurs-pompiers : 18 ; police ou gendarmerie : 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger, la nature du sinistre. - S'il ya des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie; s'éloigner. - Si un nuage toxique vient vers vous: fuir selon un axe perpendiculaire au vent, - Se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement), se laver en cas d'irritation et si possible se changer. Si vous entendez la sirène - Se confiner. - Obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées,...) et arrêter la ventilation. - S'éloigner des portes et des fenêtres. - Ne pas fumer. - Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés). - Ne pas téléphoner. - <u>Ecouter la radio</u> sur France Bleu Drôme Ardèche. Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
Après	- Si vous êtes confiné. à la fin de l'alerte (radio ou signal sonore de 30 secondes). aérez le local.

LE RISQUE NUCLEAIRE

Pour la commune de la Coucourde, le risque d'accident nucléaire proviendrait d'un dysfonctionnement au centre de production Nucléaire de Cruas-Meysses (Ardèche) situé à quelques kilomètres à l'ouest de la commune.

La centrale nucléaire est implantée sur Les deux communes ardéchoises de Cruas et de Meysses, en rive droite du Rhône. L'ensemble de l'établissement couvre 150 hectares. Le centre de production nucléaire est de type R.E.P. (Réacteur à Eau sous Pression). Il est constitué de quatre tranches de 900 MW de puissance chacune, refroidies par réfrigérants atmosphériques grâce aux grandes cheminées.

La première tranche a été couplée au réseau d'électricité le 29 avril 1983. Depuis, ce centre fournit 40% des besoins en électricité de la région Rhône-Alpes.

Un accident majeur donnerait lieu à un relâchement de radioactivité dans l'environnement suite à un accident de criticité, à un incendie ou à une explosion qui toucherait l'un ou l'autre des bâtiments réacteurs de l'établissement.

La zone de 5 km dans laquelle se situe la commune de La Coucourde correspond à une zone où, en cas d'alerte, la consigne est la mise à l'abri et éventuellement l'évacuation.

Que doivent faire les habitants d'une zone à risque ?

Avant	<i>Connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes de sécurité :</i> - le signal d'alerte comporte trois sonneries montantes et descendantes de chacune 1 minute. - si vous l'entendez, mettez vous à l'abri et écoutez la radio.
Dès le signal d'alerte	<i>- Se mettre à l'abri: boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées,...), arrêter ventilation et climatisation.</i> - S'éloigner des portes et fenêtres. - Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés). - Ne pas téléphoner . - Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.
Dès la fin de l'alerte	<i>- Si on est absolument obligé de sortir, éviter de rentrer des poussières radioactives dans la pièce confinée</i> - Se protéger, passer par une pièce tampon, se laver les parties apparentes du corps et changer de vêtements. <i>Suivre absolument les consignes. irradiation, contamination, iode stable, produits frais... .</i>

LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

La rupture de certains barrages, même très éloignés du département, pourrait avoir des conséquences sur la commune.

- o Le barrage de VOUGLANS (Jura) ;
- o Le barrage de TIGNES (Savoie) ;
- o Le barrage de ROSELEND (Savoie) ;
- o Le barrage de la GIROTTE (Savoie) ;
- o Le barrage du SAUTET (Isère) ;
- o Le barrage de MONTEYNARD (Isère) ;
- o Le barrage de GRAND MAISON (Isère).

Les calculs des ondes de submersion consécutives à une rupture des barrages ont été réalisés en aval jusqu'à la commune de Valence en suivant le cours du Rhône, de l'Isère ou du Drac.

Pour la commune de La Coucourde, le flux le plus défavorable ainsi créé provient de la rupture potentielle du barrage de Monteynard qui se trouve à plus de 150 kilomètres de la commune. Le temps d'arrivée a été évalué à plus de 8 heures. La hauteur d'eau correspondant à une bi centennale du Rhône sans débordement au dessus des digues de protection.

Que doivent faire les habitants d'une zone à risque ?

<i>Avant</i>	<i>- Prévoir. - Connaître les risques. - Identifier les points hauts sur lesquels se réfugier. - Les moyens et les itinéraires d'évacuation.</i>
<i>Pendant</i>	<i>-Ne pas paniquer. -Gagner immédiatement les points hauts. -Ne pas revenir sur ses pas.</i>
<i>Après</i>	<i>-Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri.</i>



